

FINANCER SA FORMATION AVEC L'OPCO MOBILITÉ

EN QUOI CONSISTE CE FINANCEMENT ?

Les OPCO (Opérateurs de Compétences) financent les formations des salariés d'entreprises selon leur secteur d'activité. L'OPCO Mobilité concerne les métiers du transport et de la mobilité (auto-écoles, VTC, taxis...).

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

- Salariés d'entreprises adhérentes à l'OPCO Mobilité
- Employeurs souhaitant former leurs salariés

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1. Vérifiez l'adhésion de votre entreprise à l'OPCO Mobilité
2. Contactez votre employeur ou le service RH pour une prise en charge
3. Montez un dossier de financement avec Evoh Formation
4. L'OPCO règle directement la formation ou rembourse les frais engagés

 **Un doute sur votre éligibilité ?** Evoh Formation vous conseille et vous aide à constituer votre dossier auprès de l'OPCO.